

La porte
NORMANDE



Communauté
de Communes

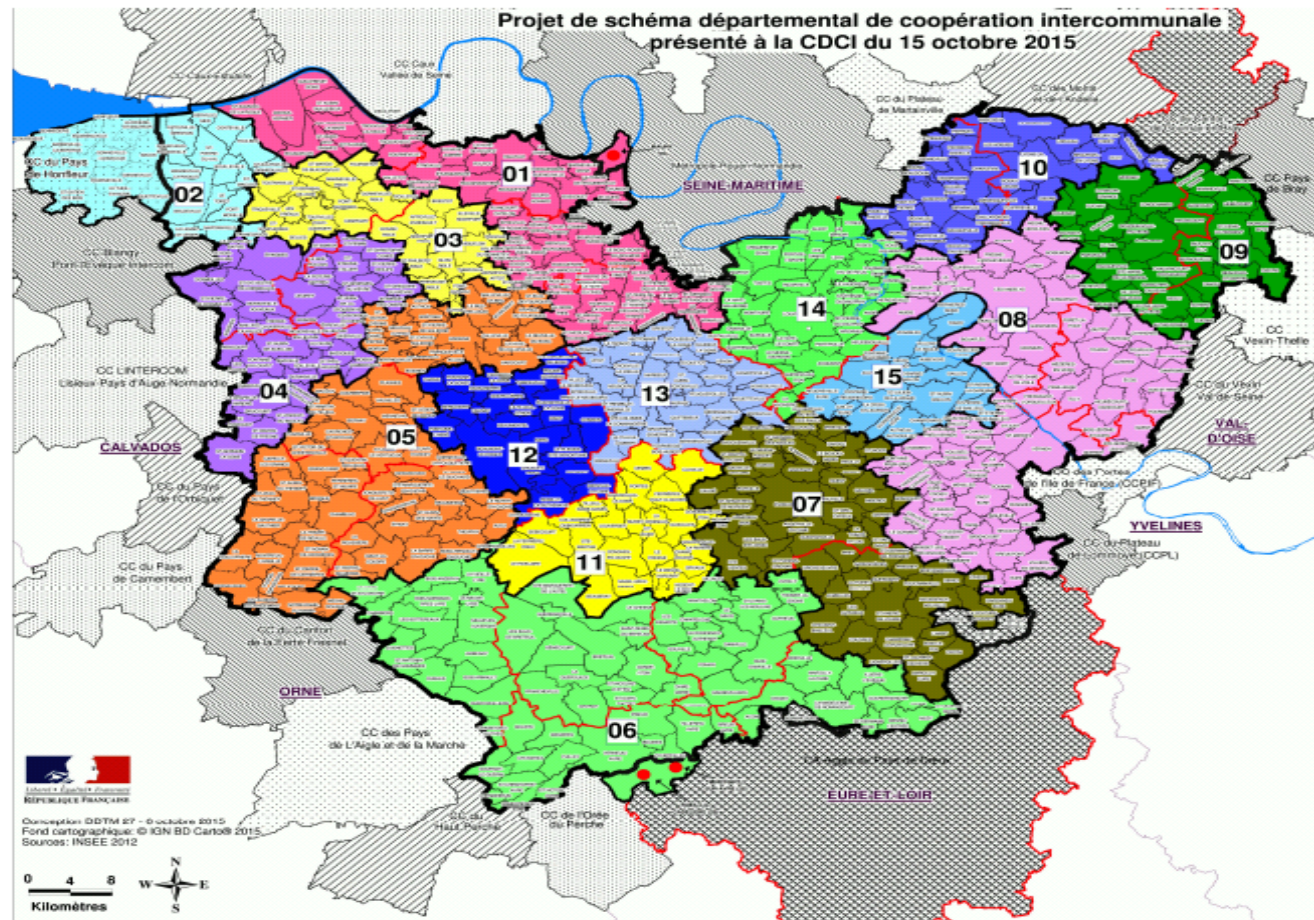
**RENCONTRES
ELUS MUNICIPAUX CCPN
19 & 23 NOVEMBRE 2015**

UN CONTEXTE INTERCOMMUNAUTAIRE INÉDIT

- Le législateur augmente le seuil des communautés de communes à 15 000 habitants (loi NOTRE). Et demain, quel sera le prochain seuil exigé ? 50 000 ?
- L'Etat réduit ses dotations, augmente les charges, et il se désengage (ex : Instruction du Droit des Sols)
- Instabilité fiscale et réglementaire.
- La métropolisation est à nos portes : Grand Paris, Rouen Métropole, Métropole Seine Aval (Yvelines), et l'agglomération du pays de Dreux

➤ Agir pour ne pas subir

DEUX TERRITOIRES NON CIBLÉS PAR L'ÉBAUCHE DE SDCI 27



ORSE

Num	Nouveaux EPCI possibles	Popul.
1	Nouvel EPCI	51 326
	CC de Guillebeuf-sur-Seine	0 228
	CC du Roumois nord	15 910
	CC du Canton de Bourthéroulde-Infreville	13 622
	CC d'Amfreville la Campagne	15 506
2	Nouvel EPCI	29 509
	CC du Canton de Beuzeville	12 542
	CC du Pays de Honfleur	17 307
3	Nouvel EPCI	27 404
	CC de Pont-Audemer	19 807
	CC Val de Risle	7 507
4	Nouvel EPCI	17 798
	CC du Canton de Cormelles	5 361
	CC du Canton de Thiberville	7 376
	CC du Vièvre-Lieuvin	5 061
5	Nouvel EPCI	40 013
	CC du Canton de Broglie	6 370
	CC de Bercy et de ses Environs	16 982
	CC Intercom du Bironnais	11 670
	CC du Canton de Beaumesnil	4 982
6	Nouvel EPCI	47 899
	CC du Canton de Rugles	7 840
	CC du Pays de Verneuil-sur-Avre	12 714
	CC du Canton de Breteuil-sur-Iton	9 830
	CC du Pays de Damville	8 370
	CC Rurales du Sud de l'Eure	9 118
7	Nouvel EPCI	101 155
	CA du Grand Evreux Agglomération	81 168
	CC La Porte Normande	19 987
8	Nouvel EPCI	84 774
	CC des Andelys et de ses Environs	17 783
	CA des Portes de l'Eure	57 223
	CC Epte-Vexin-Seine	9 768
9	Nouvel EPCI	30 457
	CC du Canton d'Erepnay	11 345
	CC Glazou Epte Lévière	19 112
10	Nouvel EPCI	21 193
	CC de l'Andelle	16 650
	CC du Canton de Lyons-la-Forêt	4 543
11	CC du Pays de Conches	18 622
12	CC Intercom Risle et Charentonne	16 077
13	CC du Pays du Neubourg	17 547
14	CA Seine Eure	67 903
15	CC Eure Madrie - Seine	28 663

UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT

- Les habitants consomment ce bassin de vie tous les jours : plus de 2000 échanges quotidiens, dans les deux sens
- Les 2 territoires constituent une aire urbaine commune, selon l'INSEE
- Un territoire commun irrigué par la RN154
- Des structures en matière d'emploi et de formation partagées : mission locale, RV de l'emploi, ...
- Des engagements mutuels : SMABI, SETOM, Mission Locale
- Des capacités d'accueil économiques complémentaires

TRAVAILLER ENSEMBLE, POUR RESTER ACTEURS DE NOTRE AVENIR

- Gagner en attractivité dans la compétition avec les grands EPCI et les Métropoles qui émergent à nos portes (CAMY, CREA, CA de Dreux, ...).
- Disposer d'une taille suffisante pour peser au sein de la nouvelle région Normande.
- Eviter la marginalisation face à ces acteurs majeurs.
- Eviter l'absorption subie dans des ensembles incohérents.
- Mettre en commun nos moyens et tous nos savoir-faire.
- Développer ensemble la qualité du service public communautaire.
- Optimiser nos ressources financières mais aussi maîtriser nos dépenses.
- Développer de nouveaux services, malgré le contexte général de contraction des ressources.

COMPARATIF DES DEUX EPCI

- Des modes de gouvernance similaires....

GOUVERNANCE DU GEA

- Séminaires d'élus : Définir ensemble le projet de territoire et les orientations
- Conférence des Maires : instance politique clé pour tous les choix fondamentaux
- Conseil communautaire et ses commissions : Instances fondamentales de préparation et d'adoption des délibérations
- Bureau, le « gouvernement du GEA » : Instance collégiale de décision et de réflexion, composé des Vices-Présidents, et incluant 8 communes
- Délégations aux Finances, à la Voirie, à l'Aménagement, confiées à des VP Maires

GOUVERNANCE DE LA CCPN

- Comité des Maires : réuni pour aborder les grands projets, les sujets communaux communs
- Conseil communautaire et ses commissions : Instances fondamentales de réflexion, de préparation et d'adoption des délibérations
- Bureau : Instance collégiale de décision et de réflexion, composé des Vice-Présidents et de 6 maires de communes

COMPARATIF DES COMPETENCES (1/2)

	Porte Normande	Grand Evreux
Développement économique	ZAE Actions de développement économique	ZAE Actions de développement économique
Environnement	OM Assainissement GEMAPI Développement numérique	OM Assainissement GEMAPI Développement numérique Déchetterie Eau
Voirie	Entretien, exploitation voirie communautaire	Entretien, exploitation et aménagement de toute la voirie

COMPARATIF DES COMPETENCES (2/2)

	Porte Normande	Grand Evreux
Cadre de Vie	Aides aux améliorations de l'habitat Tourisme Tête de réseau bibliothèques	Aides aux améliorations de l'habitat Tourisme
Sports, culture	Subventions aux associations pour des projets d'intérêt communautaire	Subventions aux associations pour des projets d'intérêt communautaire
Transports	Transports scolaires	Transports scolaires et urbain
Politique sociale et politique de la Ville	Conseil de sécurité et prévention délinquance Contingent action sociale Action sociale Petite Enfance Enfance/Jeunesse	Conseil de sécurité et prévention délinquance (Evreux) Contrat de ville PLIE (Plan Local pour Insertion par l'Emploi) ORU (Opération de Renouvellement Urbain)
Aménagement de l'Espace	SCOT	SCOT PLH (Plan Local pour l'Habitat)

QUELQUES CHIFFRES

	Porte Normande	Grand Evreux
Création	1999	2000
Communes	26	37
Superficie en Km ²	239	292
Population	20 421	85 001
Voirie (km)	240	600
Emplois	4 092	45 546
Entreprises	818	4 585
Etablissements actifs + 50 pers	14	151

FISCALITÉ ET DOTATION GLOBALE

Taux 2015	CC de la Porte Normande	Grand Evreux
Taxe d'habitation	6,10 %	8,82 %
Taxe sur le foncier bâti	7,77 %	2,98 %
Taxe sur le foncier non bâti	16,10 %	7,39 %
Cotisation foncière des entreprises	6,76 %	24,95 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	20,76 %	12,15 %
DGF 2014	383 K€	14 M€

CALENDRIER PREFECTORAL DU SDCI (cf. loi NOTR. 7 août 2015)

- **22 octobre 2015** : Courrier du Préfet aux communes et EPCI pour AVIS sur le projet de schéma de coopération intercommunal (SDCI).
- **Délai de 2 mois donnés aux communes pour délibérer** sur la carte intercommunale (SDCI).
Condition de majorité : simple.
⇒ **Délibérer avant le 22 décembre 2015** (le silence est réputé favorable)
- **Janvier – Mars 2016** : **3 mois donnés à la CDCI** pour se prononcer et, le cas échéant, modifier le projet de SDCI par amendement à la majorité qualifiée des 2/3.
- **D'ici le 31 mars 2016 : Arrêt du projet SDCI.** Le préfet pourrait le modifier jusqu'au 15 juin (en ce cas, consultation de la CDCI obligatoire).
- **15 juin 2016 : Notification des arrêtés préfectoraux de périmètres de chaque EPCI** et aux communes membres.
- **75 jours pour approuver le périmètre de l'EPCI.** Majorité requise = **La moitié des conseils municipaux incluant au moins la moitié de la population totale**, avec la commune la plus nombreuse. Le silence est réputé favorable.

CALENDRIER PREFECTORAL DU SDCl (SUITE)

- **Début septembre 2016** : Recueil de l'**avis** définitif des communes sur le SDCl.
 - **Si l'avis est favorable** → Arrêté de fusion des EPCI avant le 31 décembre 2016.
- Si la majorité qualifiée des communes n'est pas atteinte pour l'avis favorable, la loi NOTR accorde au préfet le pouvoir de « **PASSER OUTRE** » :
- **PASSER OUTRE** → Transmission du projet à la CDCI :
 - Si le projet de périmètre est conforme au SDCl, **Avis simple** de la CDCI.
 - Si le projet de périmètre n'est pas conforme au SDCl, **Avis favorable** de la CDCI requis.
- **Arrêté de fusion des EPCI avant le 31 décembre 2016.**

HARMONISATION DES COMPÉTENCES ET DE LA FISCALITÉ

- Compétences obligatoires : Harmonisation dès la création
- Compétences optionnelles : 1 an
- Compétences facultatives : 2 ans

- Définition de l'intérêt communautaire : 2 ans

- Harmonisation des taux : 12 ans maximum

LE FUTUR EPCI

- La Gouvernance
- Les éléments financiers

GOUVERNANCE CE QUE PRÉVOIENT LES TEXTES :

■ **Le Bureau communautaire**

(article L 5211-10 du CGCT)

- Le Bureau communautaire est composé :
 - du président,
 - d'un ou plusieurs vice-présidents
 - et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres qui peuvent recevoir délégation de fonction du président
- Le nombre de vice-présidences est plafonné à **15**

■ **Le Conseil Communautaire**

- 112 délégués

GOUVERNANCE (1/5)

- **Répartition des sièges au sein du nouveau Conseil communautaire**
- aux termes de l'article L5211-6-1 du CGCT et hors accord local, le nouveau Conseil communautaire comprendra :
 - **112 sièges** répartis ainsi qu'il suit entre les 63 communes :
 - Evreux : 42 (soit 38% de l'effectif total)
 - Saint Sébastien de Morsent : 4
 - Gravigny et Saint André de l'Eure : 3
 - Guichainville : 2
 - 1 siège pour les 58 autres communes

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS (SOURCE DGFIP NOVEMBRE 2015)

- Voir étude DGFIP

FIN DE LA PRÉSENTATION